

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2009**

**Présents** : MM CHOPELIN, AMBEAU, DEN HOLLANDER, Mmes RIEGERT, GODART, MM FERAL, GAUFRIAU, Mme BIASON, M.DIOT, Mmes SCHMIT, PINEZIC, MM. MUELLER, TALATIZI, TASSEL.

**Absents, excusés et représentés** :

- M. BROQUET a donné pouvoir à M.AMBEAU
- M.GOURMELON a donné pouvoir à M. CHOPELIN
- M.PEDA a donné pouvoir à M.DIOT

**Absents** : Mme DE LAERE, M.MARCEAUX

**Secrétaire de Séance** : Mme GODART

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**POINT n°1 : Indemnité de conseil au Trésorier Principal**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**DEMANDE à l'unanimité** le concours de Madame Marie-Christine PHILIPPE, Trésorière Principale, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 16 décembre 1983 à compter du 9 mars 2009, date de sa prise de fonction.

**ATTRIBUE à l'unanimité**, à Madame la Trésorière Principale, l'indemnité de conseil au taux de 100% durant toute la période de la présente mandature.

**POINT n°2 : Décision modificative n°4 – BUDGET 2009**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**ADOpte à l'unanimité**, la décision modificative n°4 dont la présentation s'établit comme suit :

- Chapitre 22-Dépenses Imprévues : moins (-) la somme de 5 618,98 euros
- Chapitre 67-Charges exceptionnelles-compte 673-Titres annulés sur exercices antérieurs : plus (+) la somme de 5 618,98 euros.

**POINT N°3 : Délégation des Services Publics d'Assainissement collectif et non collectif**

**Rapporteur** : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

**AUTORISE à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer le contrat de Délégation par affermage des Services Publics d'Assainissement collectif et non collectif avec la Société Française de Distribution d'Eaux, d'une durée de trois ans.

**POINT N°4 : Perception de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité par le Syndicat Mixte d'Energies en Réseaux de Seine-et-Marne**

**Rapporteur** : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

**ACCEPTÉ par 16 voix POUR et 1 voix CONTRE**, que la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité soit perçue par le Syndicat Mixte d'Énergies en Réseaux de Seine-et-Marne aux lieu et place de la commune de VILLEVAUDE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, redevance actualisée au titre de l'année 2010, moyennant son reversement intégral à la commune, sans frais de gestion syndical.

**POINT N°5 : Transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au Syndicat Mixte d'Énergies en Réseaux de Seine-et-Marne (SMERSEM).**

**Rapporteur** : Monsieur Eric AMBEAU, Premier-Adjoint au Maire

**DECIDE par 13 voix POUR, 3 voix CONTRE et une ABSTENTION** d'entériner la décision du Syndicat Intercommunal d'Énergies en Réseaux du canton de Claye-Souilly et communes limitrophes (SIER) de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au Syndicat Mixte d'Énergies en Réseaux de Seine-et-Marne (SMERSEM).

**POINT N°6 : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service de l'eau potable – année 2008 – du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lagny-sur-Marne.**

**Rapporteur** : Monsieur Jean DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

**PREND ACTE à l'unanimité**, du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable – année 2008 – présenté par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Lagny-sur-Marne.

**POINT N°7 : Présentation du rapport annuel du délégataire du service assainissement – exercice 2008.**

**Rapporteur** : Monsieur Jean DEN HOLLANDER, Adjoint au Maire.

**PREND ACTE à l'unanimité**, du rapport annuel du délégataire du service assainissement - exercice 2008.

**POINT N°8 : Rectification des délégués du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation et la Révision Schéma Directeur de Marne Nord.**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

**DESIGNE à l'unanimité**, comme délégués :

Titulaires : Monsieur André CHOPELIN et Monsieur Jean-Pierre FERAL

Suppléant : Madame Corinne PINEZIC

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

1) Monsieur le Maire précise que le Préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté portant mise à jour d'office du Plan d'Occupation des Sols intégrant la servitude d'utilité publique relative au « Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles de mouvements de terrain ».

2) Décisions municipales prises :

- Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits de la fête communale du 12 septembre 2009.
- Désignation du cabinet d'études LMP Conseils dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de la rue de la Tour.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ LA SEANCE EST LEVÉE À 20H55**